

FE.
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-336 DU 4 AOUT 1998

portant nomination au ministère
de la Défense nationale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;

VU le décret n° 97-143 du 25 mars 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère chargé de la Défense nationale ;

Sur proposition du ministre délégué auprès du Président de la République chargé de la Défense nationale et des relations avec les institutions porte-parole du gouvernement ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 22 juillet 1998 ;

DECRETE :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au ministère de la Défense nationale.

- Directeur de cabinet : colonel Soulé MOUSSA

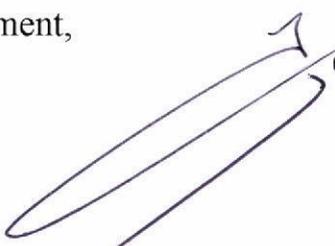
.../...

- Secrétaire général du ministère : intendant militaire de 2ème classe
Bio Kpo Mohamed LAFIA
- Directeur de l'administration : lieutenant-colonel Séraphin
HOUNTCHONOU
- Directeur de la programmation
de la prospective et de la
coopération militaire : lieutenant-colonel Félix HESSOU
- Directeur de la protection, de la
sécurité et de la défense : commandant Samson OROU
- Conseiller technique juridique : lieutenant-colonel Mathias Moumouni
ADJOU
- Conseiller technique à la santé et
aux affaires sociales : lieutenant-colonel docteur Arielle
AGBOTON DANKORO.

Article 1er - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 4 Août 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

.../...

Le Ministre délégué auprès du
Président de la République, chargé
de la Défense nationale et des
relations avec les institutions,
porte-parole du gouvernement,



Pierre O S H O

Le Ministre des Finances



Abdoulaye BIO TCHANE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC MF 4 MDN-RIPPG 4
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 INTERESSES 7 JO 1.